

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michèle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

Marchés publics - Prestations de service informatique (HELP DESK) - Appel d'offres restreint - Autorisation de signer le marché

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2004/0273 du 30 avril 2004, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé M le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres restreint, en application notamment des articles 33, alinéa 4, 60 et 64 du Code des Marchés Publics, en vue de rechercher un prestataire assurant le centre d'appel téléphonique (HELP DESK), pour l'ensemble du parc informatique de la CUB, suite à la fin du marché en cours.

Lors de la remise des candidatures du 28 juin 2004, 17 candidatures ont été reçues.

Suite à leur examen, 5 candidats ont été sélectionnés et ont été invités à remettre leurs offres avant le 7 septembre 2004. Il s'agit des sociétés :

- Groupe FAST
- OSIATIS
- TIBCO
- FOCAL système
- COMPUTACENTER.

Les critères de jugement des offres effectuées dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics sont les suivants, par ordre décroissant :

1 – Description des moyens organisationnels et méthodologiques proposés pour la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- organisation, méthodologie et pilotage à mettre en place pour remplir la mission ;
- méthodologie de suivi des interventions ;

- proposition d'organisation en cas de débordement ;
- organisation de la phase pilote ;

2 – Prix des prestations

- prix par unité d'oeuvre
- montant des pénalités proposées

Les prestations étant rémunérées par application aux quantités réellement exécutées, il s'agit d'un marché à bons de commande.

Le montant total des commandes est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Seuil minimum : 100 000,00 Euros H.T.par an, soit 400 000,00 Euros H.Tpour la durée totale du marché ;

Seuil maximum : 400 000,00 Euros H.T.par an, soit 1 600 000,00 Euros H.Tpour la durée totale du marché.

En fonction de ces critères de jugement et après étude des propositions des 5 sociétés, la Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 24 novembre 2004, a retenu l'offre de la société OSIATIS, considérée comme la meilleure.

Le montant total des détails estimatifs types proposés par cette société et établis pour la comparaison des offres est de :

Prestations : Montant total pour une année : 162 868,00 €.HT (194 790,13 €.TTC), soit pour 4 années consécutives 651 472 €.HT (779 160,51 €.TTC).

Pénalités : Montant total pour une année : 9 600 €.HT (11 481,60 €.TTC), soit pour 4 années 38 400€.HT(251 887,49 €.TTC).

Conformément aux articles L21 21 - 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les documents afférents à ce marché sont tenus à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter au service des Marchés Publics à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux, 13^{ème} étage.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'autoriser M. le Président :

- à signer le marché à intervenir avec la société OSIATIS qui a émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres,
- à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires par voie d'appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 64, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35. 1.1 du dit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
24 DÉCEMBRE 2004**

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. Alain ROUSSET